

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1539

Artikel: Lausanne capitale vaut bien un métro
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008826>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'irremplaçable Tessin

Plus le résultat d'une votation populaire est serré, plus chacun est porté, dans le camp des vainqueurs, à revendiquer ce petit rien qui a fait la différence du score. Ainsi pour l'échec, à trois mille voix près, de l'initiative UDC sur l'asile. Même si arithmétiquement chaque voix a compté, celles du Tessin, rejoignant la Suisse romande, ont été décisives. Le non du Tessin est d'autant plus remarquable qu'il s'était régulièrement rangé parmi les cantons réticents à l'ouverture européenne et que, géographiquement, sa longue frontière expose au transit des requérants d'asile venant pour une grande part d'Italie.

Comment ne pas rapprocher cette affirmation d'indépendance latine du Tessin avec la manière cavalière dont il a été traité lors de la sélection des candidatures à la succession de Ruth Dreifuss? Que le Parti socialiste n'ait pas retenu comme candidate avalisée Patrizia Pesenti n'est pas, en soi, critiquable; c'est le rôle du groupe parlementaire de faire un choix

politique et de proposer des candidats avec lesquels il est en empathie. En revanche l'exclusion de la candidate tessinoise choque du fait qu'elle n'était pas romande. Cela signifierait-il - si chacun des grands partis, radical, socialiste et PDC, réclamerait son siège romand - que la Suisse romande (au mépris d'une représentation proportionnelle à son importance) aurait revendiqué en permanence trois représentants? La représentation tessinoise ne pourrait alors être assumée que par le «contingent» allemand, devenant minoritaire.

Une exclusion injustifiée

On aurait souhaité que le choix politique socialiste soit au moins assorti de considérations sur le rôle du Tessin et son apport à l'équilibre confédéral, même si en l'occurrence, la candidature proposée n'était pas prise en compte. L'exclusion ethnique du Tessin sentait l'arrogance romande. Elle est d'autant plus injustifiée que les Tessinois tiennent souvent à sou-

ligner concrètement leur attachement à la latinité. Que ce soit au niveau politique ou administratif, ils participent souvent aux rencontres romandes, quand bien même un aller-retour Bellinzone-Suisse romande signifie un engagement en temps et en fatigue que les Romands ne remarquent que lorsqu'ils font, très rarement, le chemin inverse.

Mais surtout le Tessin, par sa créativité, apporte beaucoup à la Suisse. Sur deux sujets particulièrement sensibles, la politique de l'éducation et la politique sanitaire, il a su innover. Si l'on complète cet apport par le rôle de sa «diaspora» remarquablement trilingue, il est permis de dire que le Tessin et les Italophones jouent un rôle supérieur à leur seule importance numérique. Il serait bon qu'il soit reconnu aussi politiquement.

Ajoutons, et ce n'est pas anecdotique, qu'avec le départ de Ruth Dreifuss et celui, programmé, de Kaspar Villiger, le Tessin perd deux Conseillers fédéraux qui lui étaient personnellement attachés. *ag*

Canton de Vaud

Lausanne capitale vaut bien un métro

Le référendum financier obligatoire, que nous avons combattu et que la Constituante a eu la sagesse d'abandonner, aura, avant de disparaître, rendu un service au canton en faveur du métro lausannois (M2): celui de consacrer Lausanne capitale du canton. La portée du vote est à la fois concrète - l'œuvre à entreprendre - et symbolique - elle engage l'unité du canton.

Si l'apport du M2 sera précieux, vu la topographie lausannoise, il ne faudrait pas en surestimer les effets. La difficulté de la régulation de la circulation automobile, à Lausanne, comme dans

toute ville construite sur un littoral, est celle de la traversée longitudinale, soit pour Lausanne l'axe est-ouest, l'autoroute de contournement, même à trois pistes, ne résolvant que partiellement ce casse-tête.

Le succès du métro souligne aussi paradoxalement les difficultés politiques du Canton. L'IS-REC (Institut Suisse de Recherches Expérimentales sur le Cancer), installé à Epalinges, fut un temps présenté comme un des biopoles vaudois. Il justifiait par le M2 et le TSOL une liaison rapide entre Dorigny - où se trouvent l'Université et l'Ecole

Polytechnique Fédérale - et Epalinges. Mais il serait destiné à rejoindre l'EPFL, on ne sait ni quand, ni avec quels moyens. Il règne, il est vrai, un certain flou politique.

Le faux-pas du président du Conseil d'Etat Charles-Louis RoCHAT, liant le M2 à une hausse d'impôts, a obligé le collège à faire des déclarations fortes selon lesquelles le M2 ne serait pas financé par l'impôt. Mais il n'est pas certain que les autres investissements, en plus du M2, n'exigent pas des nouvelles ressources. Le chef des finances, Pascal BROULIS, ne l'excluait pas, imaginant

qu'un effort particulier (pour les EMS par exemple) pourrait être assorti d'une demande au peuple de financement pour chaque point d'impôt. Au chapitre de l'assainissement la nouvelle Constitution prévoit ce mécanisme. Il est évident que cette marge de manœuvre est plombée par les déclarations sur le métro. Toute proposition de hausse, quels qu'en soient l'objet et le prétexte, sera considérée comme une trahison de la parole donnée. Le Conseil d'Etat risque de payer cher l'absence avant la votation (c'est promis pour l'an prochain) d'une planification financière. *ag*